

POLITIQUES ET PROCÉDURES - GOUVERNANCE

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS PAR UN MOYEN TECHNOLOGIQUE

Instance responsable	Conseil d'administration
Date dernière décision	2023-12-11
Date(s) précédente(s) décision(s)	2023-05-29, 2023-09-10
Principales dispositions législatives et réglementaires applicables (non exhaustif)	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Code des professions</i>, RLRQ, c. C-26, art. 108.1 à 108.11 • <i>Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels</i>, RLRQ, c. A-2.1 • <i>Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé</i>, RLRQ, c. P-39.1
<i>En cas d'incompatibilité entre les règles prévues dans le présent document et les dispositions d'une loi ou d'un règlement, ces dernières prévalent.</i>	

INTRODUCTION

L'Ordre des optométristes du Québec (« Ordre ») a pour principale mission d'assurer la protection du public relativement à l'exercice de la profession d'optométriste au Québec, conformément au *Code des professions* (« Code » ; RLRQ, c. C -26) et à la *Loi sur l'optométrie* (RLRQ, c. O-7).

L'Ordre reconnaît l'importance de la confidentialité des renseignements personnels qu'il obtient dans la réalisation de sa mission et de ses activités. Les renseignements personnels sont recueillis, utilisés, divulgués et conservés conformément aux exigences du Code, de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), de la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (RLRQ c. P -39.1) et du *Code civil du Québec* (« Lois »).

Par renseignement personnel, les Lois entendent les renseignements qui concernent une personne physique et permettent, directement ou indirectement, de l'identifier. Ceci inclut, entre autres, votre nom, adresse, adresse courriel, numéro de téléphone, genre, renseignements bancaires, renseignements quant à votre emploi, votre santé ou autre.

Cette politique décrit les principes et les pratiques que l'Ordre suit dans le traitement des renseignements personnels, y compris ceux qu'il collecte dans son site web à l'adresse www.ooq.org (le « site »). Elle s'applique également à toute personne fournissant des services au nom de l'Ordre.

RESPONSABILITÉS DE L'ORDRE

L'Ordre surveille et contrôle la profession d'optométriste en vue d'assurer la protection du public, en appliquant les lois et règlements applicables à l'exercice de l'optométrie au Québec et en favorisant le respect de normes élevées de conduite professionnelle et d'éthique pour ses membres.

L'Ordre s'engage à s'acquitter de toutes les exigences relatives à la protection, à la collecte, à l'utilisation, à la divulgation et à la conservation des renseignements personnels en vertu des lois qui lui sont applicables et des autres politiques qu'il s'est données à cette fin.

L'Ordre s'assurera également de mettre en place des mesures de sécurité appropriées contre des risques tels que l'accès, la collecte, l'utilisation, la divulgation, la copie, la modification ou la destruction non autorisés de tout renseignement personnel sous sa garde et son contrôle.

À ce titre, le Comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels et les responsables de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'Ordre doivent s'assurer que l'Ordre a mis en place des politiques et des pratiques appropriées pour protéger les renseignements personnels dont il a la garde et le contrôle.

Le nom des responsables de l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels est indiqué dans [cette section du site web de l'Ordre](#).

RENSEIGNEMENTS QUE L'ORDRE RECUEILLE SUR VOUS

Afin de remplir adéquatement sa mission de protection du public, l'Ordre doit recueillir plusieurs types de renseignements personnels. Nous prenons des mesures pour nous assurer que les renseignements ainsi recueillis à votre sujet sont adéquats, pertinents, non excessifs. Nous recueillons les renseignements nécessaires à l'exercice de notre mission, selon votre statut par rapport à l'Ordre.

- **Si vous êtes un candidat à l'admission ou à l'inscription (ou réinscription) au Tableau de l'Ordre**, nous recueillons divers renseignements d'identification (nom, date de naissance, sexe), vos coordonnées résidentielles et professionnelles, des informations relatives à votre parcours académique, aux formations que vous avez complétées et autres renseignements pouvant influencer votre admissibilité pour la délivrance d'un permis d'exercice ou l'inscription au Tableau de l'Ordre et selon le cas, votre numéro de carte de crédit afin de procéder au paiement de votre demande d'inscription ou à la cotisation qui vous est applicable. Dans certains cas, pour donner suite à votre demande, il est nécessaire pour l'Ordre de communiquer des renseignements vous concernant à des tiers, comme l'École d'optométrie de l'Université de Montréal ou le Bureau des examinateurs en optométrie du Canada (BEOC). Si vous refusez de nous donner certains renseignements ou de nous autoriser à les communiquer à un tiers, il se peut qu'il en découle une impossibilité pour l'Ordre de vous accorder un permis, une autorisation ou une reconnaissance (par exemple, si vous ne donnez pas de renseignement sur les diplômes que vous avez obtenus en vue d'obtenir un permis d'exercice).
- **Si vous êtes un membre inscrit au Tableau de l'Ordre ou un assistant optométrique**, nous recueillons divers renseignements d'identification (nom, date de naissance, sexe), vos coordonnées résidentielles et professionnelles (lieux d'exercice et secteurs d'activités), des informations relatives aux formations que vous avez complétées permettant de vérifier si vous répondez aux exigences de formation continue obligatoire, des renseignements sur vos antécédents judiciaires et professionnels en lien avec les responsabilités de l'Ordre à cet égard, et selon le cas, votre numéro de carte de crédit afin de procéder au paiement de la cotisation qui vous est applicable. Dans certains cas, pour donner suite à votre demande, pour vous permettre de bénéficier de certains avantages ou pour les activités de protection du public de l'Ordre, il est nécessaire ou même obligatoire pour l'Ordre de communiquer des renseignements vous concernant à des tiers, comme la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) et l'Association des optométristes du Québec (AOQ). Si vous refusez de nous donner certains renseignements ou de nous autoriser à les communiquer à un tiers, il se peut

qu'il en découle une impossibilité pour l'Ordre de vous accorder un permis, une autorisation ou une reconnaissance (par exemple, si vous n'inscrivez pas vos activités de formation continue dans le dossier-membre) ou le refus d'un avantage par un tiers (comme la rémunération de la RAMQ). Dans certains cas, vous avez une obligation de communiquer certains renseignements personnels sur demande d'un intervenant de l'Ordre, comme dans le cadre d'une enquête d'un syndic ou d'une inspection professionnelle.

- **Si vous êtes un membre du public**, et que vous communiquez avec nous, nous recueillons votre nom et vos coordonnées qui nous permettent de vous contacter, ainsi que tout renseignement nécessaire afin de traiter votre demande. L'Ordre pourrait également recueillir des renseignements sur des membres du public, notamment ceux contenus dans des dossiers optométriques ou médicaux, durant une enquête ou une inspection professionnelle concernant un optométriste. Dans certains cas, pour donner suite à votre demande ou pour les activités de protection du public de l'Ordre, il est nécessaire pour l'Ordre de communiquer des renseignements vous concernant à des tiers, comme un bureau d'avocat mandaté par le bureau du syndic. Si vous refusez de nous donner certains renseignements ou de nous autoriser à les communiquer à un tiers, il se peut que nous ne puissions répondre adéquatement à votre demande, que nous ne puissions vous recontacter pour assurer le suivi de votre demande ou que nous ne puissions pas faire une intervention requise pour assurer la protection du public.

La notion de renseignements personnels ne couvre pas les renseignements anonymes qui ne peuvent permettre d'identifier un individu.

COMMENT L'ORDRE UTILISE-T-IL VOS RENSEIGNEMENTS?

L'Ordre utilise et conserve des renseignements personnels sur ses membres, les candidats à la profession, les membres du public, les employés, les membres de ses comités et autres titulaires de fonctions ainsi que d'autres tierces parties afin de s'acquitter de ses fonctions de surveillance et de contrôle de la profession d'optométristes au Québec. Ces fonctions comprennent notamment :

- Évaluer et administrer les demandes de délivrance de permis d'exercice et d'inscription au Tableau de l'Ordre, incluant l'évaluation d'équivalence de diplômes et de formation
- Assurer la conformité des membres de l'Ordre avec les exigences réglementaires de formation continue obligatoire;
- Recevoir, gérer et traiter les demandes d'information et les demandes d'enquête (« plaintes » du public ou d'autres personnes) et procéder à des enquêtes disciplinaires, de la conciliation, de l'arbitrage de comptes d'honoraires des optométristes et des poursuites disciplinaires;
- Tenir des audiences devant le conseil de discipline;
- Recevoir et traiter les informations relatives aux antécédents judiciaires des candidats à l'exercice et de ses membres et faire les interventions requises (refus de délivrance de permis ou inscription au tableau, limitation ou suspension de droit d'exercice, radiation etc.);
- Recevoir et traiter les informations relatives à l'état de santé physique ou psychique de ses membres et faire les interventions requises en vertu de la loi (suspension ou limitation de droit d'exercice ou encore, radiation);

- Recevoir et traiter les informations relatives à l'exercice illégal et à l'usurpation de titre d'optométriste et, lorsque requis, initier des poursuites pénales;
- Inspecter les membres afin de vérifier leurs compétences professionnelles;
- Attester du statut professionnel de l'un de ses membres auprès d'une autre province ou d'un autre territoire;
- Informer et protéger le public conformément à ses obligations en vertu des Lois;
- Recevoir et répondre aux demandes d'accès à l'information;
- Établir, gérer et mettre fin aux relations d'emploi entre l'Ordre et ses employés de même qu'aux relations avec les membres de ses comités et autres titulaires de fonctions.

En fonction de leurs responsabilités respectives à l'égard de ces fonctions, diverses personnes au sein de l'Ordre peuvent avoir accès aux renseignements personnels. L'Ordre prend toutefois les moyens requis pour éviter qu'une personne qui n'exerce aucune responsabilité à l'égard de l'une de ces fonctions puisse avoir accès aux renseignements personnels correspondants. Ces personnes se retrouvent dans les catégories suivantes :

- Les employés de l'Ordre;
- Les membres de comités de l'Ordre;
- Les administrateurs de l'Ordre

COMMENT L'ORDRE RECUEILLE-T-IL VOTRE CONSENTEMENT ?

L'Ordre considère que votre consentement à la cueillette, à l'utilisation ou à la divulgation de vos renseignements personnels sera valablement fourni dans l'une ou l'autre des circonstances suivantes :

- s'il est donné expressément par votre acquiescement écrit ou oral;
- si vous fournissez volontairement des renseignements personnels dans un but évident;
- si vous ne vous opposez pas à la collecte, à l'utilisation ou à la divulgation de renseignements personnels par l'Ordre dans un délai raisonnable après que l'Ordre vous a clairement informé, incluant par l'entremise de la présente politique, de son intention de le faire et des fins poursuivies.

Dans certains cas, l'Ordre peut recueillir des renseignements personnels sur une personne sans son consentement, conformément aux Lois ou à toute autre loi ou règlement le permettant.

PARTAGE ET TRANSFERT DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS À DES TIERS

Nous pouvons divulguer vos renseignements personnels pour se conformer à toute ordonnance du tribunal, loi ou procédure judiciaire, y compris pour répondre à toute demande gouvernementale ou réglementaire, conformément aux lois applicables, pour faire respecter ou appliquer nos conditions d'utilisation et autres accords ou si nous croyons que la divulgation est nécessaire ou appropriée pour protéger les droits, la propriété ou la sécurité de l'Ordre ou d'autres personnes. Cela comprend l'échange de renseignements avec d'autres entreprises et organisations à des fins de protection contre la fraude.

Dans l'exercice de ses fonctions de surveillance et de contrôle de la profession, l'Ordre traite des renseignements couverts par le secret professionnel ou qui sont autrement confidentiels entre les optométristes et leurs patients. Lorsque l'Ordre obtient de tels renseignements, il déploiera les moyens nécessaires pour s'acquitter de toutes les obligations que l'optométriste aurait à cet égard, sous réserve des Lois.

Exceptionnellement, l'Ordre peut, sans le consentement de la personne concernée, communiquer un renseignement personnel qu'il détient sur cette personne ou un renseignement concernant une société d'exercice de la profession d'optométriste :

- à une personne ou à un comité visé à l'article 192 du Code ou au Tribunal des professions, lorsque cela est nécessaire à l'exercice de leurs fonctions;
- à un autre ordre professionnel visé par le Code ou à un organisme qui exerce des fonctions similaires ou complémentaires pour la protection du public lorsque cette communication est nécessaire pour une enquête, un processus d'inspection ou la délivrance d'un permis;
- à l'Office des professions pour l'exercice de ses fonctions;
- à toute autre personne par voie de communiqué, d'avis ou autrement, lorsque le renseignement se rapporte à des activités professionnelles ou autres activités de même nature de la personne concernée qui risquent de mettre en danger la vie, la santé ou la sécurité d'autrui.

Nous pouvons transférer les renseignements personnels que nous collectons ou que vous fournissez comme décrit dans la Politique à des fournisseurs de services (avocats et autres professionnels, firmes de services technologiques, etc.) que nous utilisons pour soutenir nos activités.

Ces tiers sont contractuellement obligés de garder les renseignements personnels confidentiels, de les utiliser uniquement aux fins pour lesquelles nous les divulguons et de traiter les renseignements personnels selon les normes énoncées dans la Politique et en respect des Lois.

Vos renseignements personnels sont habituellement traités et stockés au Québec. Dans l'éventualité où un transfert de renseignements personnels à l'extérieur du Québec serait nécessaire dans le cadre de l'exercice des fonctions de l'Ordre, ce transfert n'aura lieu que s'il est évalué que le renseignement bénéficierait d'une protection adéquate, notamment en considérant la sensibilité du renseignement, la finalité de son utilisation, les mesures de protection dont le renseignement bénéficierait, et le régime juridique applicable dans l'État ou la province où ce renseignement serait communiqué. Le transfert sera également soumis aux ententes contractuelles appropriées afin d'assurer cette protection adéquate.

L'Ordre ne vend pas de renseignements personnels à des tiers. Il peut toutefois exiger des frais de transcription, de reproduction ou de transmission, s'il est autorisé à communiquer de tels renseignements en application de la loi.

UTILISATION DU SITE WEB DE L'ORDRE

Cette politique s'applique aux renseignements que nous recueillons, utilisons ou divulguons sur les membres du public et les utilisateurs du site.

Le site Web de l'Ordre peut parfois utiliser des fichiers témoins. Le fichier témoin est un petit fichier texte sauvegardé sur le disque dur de l'ordinateur de l'utilisateur. Ce fichier est complètement inoffensif et ne peut contenir de virus. La principale utilité de ces fichiers texte est de permettre à l'Ordre d'analyser certains comportements des visiteurs sur son site, comme le nombre de visites, le chemin parcouru et la durée de la visite. En aucun cas, le fichier témoin ne permet d'identifier le visiteur. Les données restent complètement anonymes et n'ont pour but que d'améliorer le site de l'Ordre en fonction des besoins de ses visiteurs.

Le site peut inclure des liens vers des sites Web tiers, des plug-ins, des services, des réseaux sociaux ou des applications. Cliquer sur ces liens ou activer ces connexions peut permettre au tiers de collecter ou de partager des renseignements vous concernant. Si vous suivez un lien vers un site tiers ou utilisez un plug-in tiers, veuillez noter que ces tiers ont leurs propres politiques de confidentialité et nous ne prenons aucune responsabilité pour ces politiques. Nous ne contrôlons pas ces sites tiers et nous vous encourageons à lire la politique de confidentialité de chaque site que vous visitez.

En utilisant ce site, vous acceptez les termes et les conditions de la politique.

SÉCURITÉ DES DONNÉES

La sécurité de vos renseignements personnels est très importante pour nous. Nous avons mis en place des mesures de sécurité physiques, organisationnelles, contractuelles et technologiques appropriées et raisonnables afin de protéger vos renseignements personnels contre la perte ou le vol, et contre l'accès, la divulgation, la copie, l'utilisation ou la modification non autorisés. Nous avons pris des mesures pour faire en sorte que seuls les membres de notre personnel qui doivent absolument avoir accès à vos renseignements personnels dans le cadre de leurs fonctions soient autorisés à y accéder.

Les personnes qui travaillent pour l'Ordre ou en son nom doivent :

- faire des efforts raisonnables pour minimiser le risque de divulgation non intentionnelle de renseignements personnels;
- prendre des précautions particulières pour s'assurer que les renseignements personnels ne sont pas surveillés, entendus, consultés ou perdus lorsqu'elles travaillent dans des locaux autres que les bureaux de l'Ordre;
- prendre des mesures raisonnables pour protéger les renseignements personnels lorsqu'elles se déplacent d'un endroit à l'autre.

Notez aussi que la manière dont l'Ordre communique avec vous peut être influencée par les circonstances et par les personnes dont les renseignements personnels ou la confidentialité sont en jeu.

Les sous-traitants ayant accès aux renseignements personnels dont l'Ordre a la garde ou le contrôle seront informés de la présente politique de protection des renseignements personnels et des autres politiques et processus applicables pour assurer la sécurité et la protection des renseignements personnels. Tous les sous-traitants devront accepter de se conformer aux politiques, aux processus et aux Lois avant de commencer leur mandat pour l'Ordre.

Malgré ces mesures, aucune méthode de transmission ou de stockage n'est sûre à 100 % ni à l'abri d'une erreur. Par conséquent, nous ne pouvons malheureusement pas garantir une sécurité absolue. Si vous avez des raisons de croire que votre interaction avec nous n'est plus sécurisée (par exemple, si vous craignez que les renseignements d'identification de votre compte soient compromis), veuillez nous contacter immédiatement en utilisant les coordonnées fournies ci-dessous. Si nous avons connaissance d'une brèche de sécurité pouvant entraîner un préjudice sérieux touchant vos renseignements personnels, nous vous en informerons et nous aviserons aussi les autorités compétentes dès que possible, conformément aux Lois.

CONSERVATION DES DONNÉES

Sauf autorisation ou exigence des Lois ou de la réglementation applicable, nous ne conserverons vos renseignements personnels que le temps nécessaire pour atteindre les fins pour lesquelles nous les avons collectées, y compris aux fins de satisfaire aux exigences légales, comptables ou en matière d'avis aux instances gouvernementales et réglementaires appropriées.

Dans certaines circonstances, nous pourrions anonymiser vos renseignements personnels afin qu'ils ne puissent plus être associés à vous. Nous nous réservons le droit d'utiliser ces données anonymisées à des fins légitimes, sans autre préavis ni consentement de votre part.

Si l'Ordre utilise des renseignements personnels pour prendre une décision qui affecte directement un individu, nous conserverons ces renseignements pendant la durée nécessaire pour les fins pour lesquelles ils sont recueillis et selon le calendrier de conservation de l'Ordre.

ACCÈS ET RECTIFICATION DE VOS RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Il est important que les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet soient exacts et à jour. Veuillez nous tenir informés si vos renseignements personnels changent. Selon les Lois, vous avez le droit de demander l'accès et d'obtenir une rectification des renseignements personnels que nous détenons à votre sujet.

Si vous souhaitez examiner, vérifier, corriger ou retirer votre consentement à l'utilisation de vos renseignements personnels, veuillez soumettre une demande à cette fin en suivant les indications dans la [section consacrée à cette fin dans le site web de l'Ordre](#).

Les demandes d'accès ou de correction doivent être faites par écrit et adressées au responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'Ordre. La demande doit fournir suffisamment de détails pour permettre à l'Ordre de traiter la demande. L'Ordre répondra dans les délais prévus par les Lois (généralement 20 jours pour tout ce qui concerne le contrôle de l'exercice de la profession), à moins qu'il ne prolonge le délai autorisé par les Lois. L'Ordre peut exiger des frais raisonnables pour donner accès aux renseignements personnels d'une personne. Aucuns frais ne seront facturés pour une demande de correction. L'Ordre avisera la personne de tous les frais applicables avant de traiter la demande.

Nous pouvons vous demander des renseignements spécifiques pour nous aider à confirmer votre identité et votre droit d'accès, et pour vous fournir les renseignements personnels que nous détenons à votre sujet ou pour apporter les modifications demandées. Les Lois applicables peuvent nous autoriser ou nous obliger à refuser de vous donner accès à tout ou partie des renseignements personnels que nous détenons à votre sujet, ou nous pouvons avoir détruit, effacé ou rendu vos renseignements personnels anonymes conformément à nos obligations de conservation des dossiers et les pratiques. Si nous ne pouvons pas vous donner accès à vos renseignements personnels, nous vous informerons des raisons, sous réserve de toute restriction légale ou réglementaire.

Généralement, nous vous donnerons accès à vos renseignements personnels, sous réserve des exceptions énoncées par la loi. Des exemples de telles exceptions peuvent inclure :

- Des renseignements protégés par le secret professionnel;
- Des renseignements faisant partie d'un processus formel de règlement des différends;
- Des renseignements concernant une autre personne qui révéleraient leurs renseignements personnels ou des informations commerciales confidentielles;
- Des renseignements qui pourraient raisonnablement menacer la vie ou la sécurité d'une personne;
- Des informations contenant des renseignements personnels qui révéleraient l'identité d'un individu qui a donné une opinion confidentielle sur un autre individu et n'a pas consenti à la divulgation de son identité;
- Des renseignements d'un coût prohibitif à fournir;
- Une demande dont le traitement serait susceptible de nuire sérieusement aux activités de l'Ordre.

Vous avez le droit de faire corriger des renseignements que nous détenons sur vous et qui seraient incomplets ou équivoques ou que nous ne sommes pas autorisés à détenir suivant la loi. Toutefois, nous ne pouvons modifier de tels renseignements qui sont exacts et qui correspondent à des renseignements que nous pouvons ou devons détenir dans le cadre de la réalisation de notre mission, conformément à la loi.

Si vous êtes préoccupé par notre réponse ou si vous souhaitez corriger les renseignements fournis, vous pouvez nous contacter à secretaire@ooq.org.

RETRAIT DE VOTRE CONSENTEMENT

Lorsque vous avez donné votre consentement à la collecte, à l'utilisation et au transfert de vos renseignements personnels, vous pouvez avoir le droit légal de retirer votre consentement dans certaines circonstances. Pour retirer votre consentement, le cas échéant, contactez-nous à secretaire@ooq.org.

Veuillez noter que, comme précédemment indiqué, si vous retirez votre consentement, il se peut que nous ne puissions pas vous fournir un service particulier. Nous vous expliquerons alors l'impact du retrait de votre consentement pour vous aider dans votre décision.

MODIFICATIONS DE NOTRE POLITIQUE DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

Si nous apportons des modifications importantes à la présente politique, nous en informerons nos membres, nos employés et membres de comités et autres titulaires de fonctions et, s'il y a lieu, nos autres utilisateurs réguliers, à l'adresse courriel dont nous disposons pour les joindre.

Vous êtes responsable de vous assurer que nous avons une adresse courriel à jour et fonctionnelle pour vous joindre, et, en cas de question, de consulter la présente politique pour vérifier tout changement.

COMMENT NOUS JOINDRE, POUR TOUTE DEMANDE OU PLAINTE

Pour tout commentaire, question ou demande concernant cette politique de protection des renseignements personnels et nos pratiques de confidentialité, veuillez nous écrire à : secretaire@ooq.org

Si vous n'êtes pas satisfaits de la façon dont l'Ordre a traité vos renseignements personnels, vous pouvez déposer une plainte auprès de l'Ordre, à cette adresse : secretaire@ooq.org

Toute plainte fera l'objet d'une analyse par le responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'Ordre concerné, qui déterminera si le traitement des renseignements personnels est conforme aux politiques, protocoles et pratiques de l'Ordre et à toute autre loi applicable. Le responsable fera tous les efforts raisonnables pour résoudre les plaintes. La personne qui dépose la plainte sera informée de la conclusion de l'analyse du responsable dans un délai de 30 jours suivant la réception de la plainte, à moins que le responsable estime qu'un délai additionnel est requis. Dans ce dernier cas, le responsable doit en informer le plaignant.

Vous pouvez également vous adresser à la [Commission d'accès à l'information du Québec](#). Nous vous invitons toutefois à contacter d'abord le responsable de l'Ordre.